

# Procès Verbal

## Séance du 17 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq du mois de novembre à 18 h 00, le CCAS de la commune s'est réuni ce jour dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT.

**Présents :** Mesdames Isabelle DUBUT, Katia BOQUET, Suzanne COUROUBLE, Nadège LECLERC, Véronique ROHR, Françoise LEMARCHAND et Servane CARON, et Messieurs Hervé MARTIN et Joël BARRIER et René THIEBAUT.

**Absent(es) / Excusé(es) :** Mesdames Aurélie LEVÊQUE, Cynthia COTELLE, Martine LANGLOIS et Danièle GODDYN, Monsieur Francis DELABY.

**Pouvoir(s) :** Madame Aurélie LEVÊQUE donne pouvoir à Monsieur René THIEBAUT ; Madame Cynthia COTELLE donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT ; Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir à Madame Katia BOQUET et Madame Danièle GODDYN donne pouvoir à Madame Servane CARON.

**Secrétaire de Séance :** Madame Véronique ROHR.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 18h00, et demande qui souhaite être secrétaire de séance.

Madame Véronique ROHR se propose et les membres du CCAS acceptent à l'unanimité.

Madame la Présidente énonce l'ordre du jour :

- Approbation du PV du 24/09/2025
- Colis des anciens
- Repas des anciens
- Questions diverses

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 24/09/2025

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 24/09/2025

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal du 24/09/2025 est approuvé à l'unanimité.

<b>POUR :</b>	<b>14</b>	<b>CONTRE :</b>	<b>0</b>	<b>ABSTENTION :</b>	<b>0</b>
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

### COLIS DES ANCIENS

Le colis modèle a été constitué par Nadège Leclerc et Katia Boquet pour un montant d'environ 38€ ; il faut y ajouter 1 saucisson + 1 terrine de chez Raiwet, le total revenant à environ 45€.

Isabelle Dubut les remercie d'avoir assuré cette mission.

Katia remarque qu'il serait bon de faire ce travail de « colis modèle » en août 2026 afin de profiter de promotions plus intéressantes sur les produits festifs Intermarché, car c'est à cette période qu'Intermarché passe ses commandes. Il en sera tenu compte pour l'an prochain.

L'assemblée décide que les personnes n'ayant pas rendu le coupon de réservation ne pourront plus être satisfaites. 180 colis seront commandés.

Isabelle Dubut informe qu'elle a quand même commandé une dizaine de colis supplémentaires, qui pourront satisfaire quelques retardataires, surtout parmi les plus âgés qui auraient oublié.

Katia Boquet dit que la mairie doit contacter Nicolas (Intermarché) pour fixer la date de livraison.

Ensuite les volontaires du CCAS seront informés et invités à venir préparer les colis, qui seront distribués par les agents municipaux, comme d'habitude.

<b>POUR :</b> 14	<b>CONTRE :</b> 0	<b>ABSTENTION :</b> 0
------------------	-------------------	-----------------------

## REPAS DES ANCIENS

L'assemblée accepte le devis du charcutier-traiteur HURTEL pour un tarif de 38 €.

L'assemblée décide des choix dans les différentes parties du menu.

Le repas sera facturé à ce prix aux convives « payants ».

<b>POUR :</b> 14	<b>CONTRE :</b> 0	<b>ABSTENTION :</b> 0
------------------	-------------------	-----------------------

## QUESTIONS DIVERSES

Madame Isabelle DUBUT informe l'assemblée que le choix des jouets de Noël pour les enfants de l'école se déroule bien, grâce à Carole Cortès qui en a assuré l'organisation et qu'elle remercie.

Ceux qui n'ont pas commandé recevront un « bon d'achat de 30€ pour des livres » à prendre chez Intermarché de Marseille ou Grandvilliers où le choix sera plus étendu.

Madame Katia BOQUET remarque que ce bon d'achat aurait pu être fait pour des livres à choisir chez le nouveau libraire de Grandvilliers ; l'assemblée approuve et devra s'en souvenir pour d'éventuels « bons de livres » ultérieurement.

Madame Suzanne COUROUBLE évoque le cas de Madame ROUSSELET dont la maison a été endommagée à la suite d'un manque d'entretien. Elle précise qu'elle accompagne Madame Rousselet dans ses démarches depuis 2 ou 3 ans, sans avoir pu aboutir.

Madame Isabelle Dubut précise que les 1ers travaux de sécurisation sont effectués et que Madame Rousselet a pu réintégrer son domicile. Mesdames Suzanne COUROUBLE et Isabelle Dubut vont faire leur possible pour accélérer les demandes de travaux indispensables.

Aucune autre question n'étant formulée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 19h00.

**Le secrétaire de séance,**

**Madame Véronique ROHR**



**Madame la Présidente,**

**Madame Isabelle DUBUT**

